Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE # 128-2018-Z ET DE LOTISSEMENT # 128-2018-L

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 17 juillet 2023, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage # 128-2018-Z et de lotissement # 128-2018-L de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson seront entendues, à savoir :

Demande # 2023-DM-00027

Immeuble : 134, chemin Masson, lot # 6 458 500
Règlement : Zonage # 128-2018-Z, article 10.2.3, marges latérales
Zone : R-44
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :
- Permettre de régulariser l'implantation d'un garage détaché ayant une marge latérale à 1,72 mètre au lieu des 2 mètres prescrits.

Demande # 2023-DM-00028

Immeuble : 20, rue du Joli-Trappeur, lot # 5 228 262
Règlement : Zonage # 128-2018-Z, article 11.1.1 et la grille des spécifications pour la zone.
Zone : R-16
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :
- Permettre de régulariser l'implantation de l'habitation unifamiliale ayant une marge latérale gauche à 2,79 mètres au lieu des 3 mètres prescrits.

Demande # 2023-DM-00029

Immeuble : 609, chemin d'Entrelacs, lot # 6 484 814
Règlement : Zonage # 128-2018-Z, article 11.1.1 et la grille des spécifications pour la zone
Zone : V-55
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :
- Permettre de régulariser la construction d'une gloriette ayant une marge avant à 6,93 mètres au lieu des 9 mètres prescrits.

Demande # 2023-DM-00030

Immeuble : 5, rue de l'Étourneau, lot # 5 309 590
Règlement : Zonage # 128-2018-Z, article 10.2.7, 12), distances minimales à respecter.
Zone : V-54
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :
- Permettre la construction d'un abri d'auto attaché avec un empiètement dans la marge avant à 2,6 mètres au lieu des 4,5 mètres requis.

Demande # 2023-DM-00032

Immeuble : Rue des Géraniums, lot # 6 558 821
Règlement : Lotissement # 128-2018-L, article 18.4.1 2), Dimensions des lots situés sur la ligne extérieure d'une courbe.
Zone : R-46
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :
- Permettre le lotissement d'un lot ayant un frontage de 36,88 mètres au lieu des 37,5 mètres requis.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement aux présentes demandes de dérogations mineures lors de cette séance.

QUE depuis le 1er avril 2020 pour la Ville, en vertu du règlement # 145-2020, et depuis le 28 octobre 2020 pour l'Agglomération, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont diffusés et accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 22 juin 2023.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal le 22 juin 2023 tel que prévu au règlement # 145-2020 (Ville) adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville également le 22 juin 2023.

_____ Ce : _____

Judith Saint-Louis
Greffière